

Comité Technique Local « BUDGET » du 13 février 2015 :

Le CTL convoqué le 13 février 2015 avait pour ordre du jour l'exécution du budget 2014, la présentation du budget prévisionnel 2015, la fermeture des services au public une demi-journée par semaine, disposition d'accompagnement de la « e-formation », point d'étape du processus de dématérialisation dans le secteur public local et le déploiement des postes GP au PESVS, création d'une division stratégie, pilotage et communication et transfert du service « formation professionnelle et concours » à la division ressources humaines.

Nous avons à l'ouverture de la séance prononcé la déclaration suivante :

Monsieur le Directeur,

Marqués par les coupes répétées dans les emplois, le gel des salaires, la remise en cause des missions et les réorganisations de service, les agents vivent mal leur quotidien.

Concernant le budget, nous pensons que vous le qualifieriez aussi d'insuffisant. Mais nous supposons que le contrôleur financier l'a jugé « soutenable ». Comment allez-vous faire pour arriver à la fin de l'année sans être en cessation de paiement ? Quelles dépenses seront sacrifiées sur l'autel du pacte de responsabilité ? Ou bien comptez - vous encore sur le budget du CHS-CT pour boucler les dépenses de fin d'année?

Malgré les mises en garde successives de notre organisation syndicale, la direction générale poursuit sans état d'âme son entreprise de démolition des différents services à travers sa démarche stratégique. Quelle sera la facture pour la DGFIP, restera-t-il une Direction générale des Finances Publiques ou bien finira t-elle par être complètement démantelée?

Des économies ! A force de vouloir en faire à tout prix, le gouvernement cumule les échecs. Comme le projet d'informatisation de la paie des fonctionnaires qui a dû être abandonné après une perte de 350 millions d'euros, soit disant pour faire des économies en supprimant 3800 postes affectés à la gestion de la paie dans les différents ministères.

Rappelons que dans les directions de Bercy, 50 000 emplois ont été supprimés en 20 ans.

Et puis il y a la question du pouvoir d'achat qui est une priorité dans nos revendications. Le gel du point d'indice est inadmissible. Et le discours « il faut faire des efforts » est insupportable quand les actionnaires, eux, ont augmenté de 30% les dividendes au second trimestre 2014, et qu'en même temps le Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) attribué sans distinction, y compris aux entreprises du CAC 40 a dilapidé 20 Mds d'argent public.

En France l'austérité budgétaire a contribué à faire baisser le pouvoir d'achat de 400 € en moyenne chaque année entre 2008 et 2015, soit 13 ans de recul pour un retour en arrière au niveau de 2002.

Dans ce contexte les personnels aspirent à faire leur travail dans un climat plus serein, sans la pression des objectifs et des réorganisations. Ils ont besoin d'être motivé par de l'avancement et un déroulement de carrières et non pas être flattés pour leur sens de service public, leur esprit de responsabilité et leur capacité à supporter la charge de travail.

De plus devant cette charge de travail intenable le refus des congés surtout en période de congés scolaire est ressenti comme une agression. Les agents ont besoin de repos et non d'alimenter des comptes épargne temps.

FO continuera de porter haut et fort ses revendications pour défendre les intérêts matériels et moraux des agents.

I/ Fermeture des services au public une demi-journée par semaine:

La Direction propose la fermeture au public le jeudi après -midi sauf en période de pic d'activité qui reste à préciser par la Direction. FO n'a pas suivi les autres syndicats sur le refus de vote mais s'est abstenu. Du recul est nécessaire sur cette fermeture souhaitée par de nombreux agents. Bien entendu les rendez-vous ne devons pas être systématiquement reportés au jeudi après midi pour des raisons d'organisation et de sécurité.

II / L'exécution du budget 2014 et le Budget prévisionnel 2015:

Les dépenses 2014 , s'élèvent à 13 500 000 € soit 2 millions de plus que prévus (contre 14 millions en 2013).

Le budget prévisionnel 2015 est de 11, 6 millions d'euros. Pour la Direction, ce budget correspond au besoin du département.

La Direction nous a annoncé le maintien du forfait fourniture à 30 € par agent.

Il est prévu qu'une partie de courrier soit transmise par flux informatique à l'ESI de Rouen pour mise sous pli au tarif industriel. Cependant les modalités de mise en place restent à définir.

Un audit est lancé au niveau départemental sur le nombre soit disant trop élevé d'imprimantes (plus de mille) dans le département. Nous nous interrogeons sur les postes et les services qui seront sacrifiés.

Une fois de plus la Direction nous présente un budget de crise, dans la droite ligne des politiques de rigueur gouvernementales. Deux organisations syndicales ont voté contre dont FO. Les deux autres se sont abstenues.

III/ Dispositif d'accompagnement des e-formations

Dans le but d'épargner aux agents des déplacements pour les formations de courte durée, le dispositif de e-formation a été présenté ce jour au CTL. La e-formation doit s'effectuer sur le temps de travail dans un local dédié. Nous avons fait remarquer que sur certains sites le local était inexistant ou inadapté par exemple un bureau au milieu d'un couloir ! Sur les TM d'Asnières, Clichy et Saint-Cloud aucune e-formation ne sera possible faute de local. De ce fait les ressources humaines ont prit l'engagement de se déplacer sur site pour vérifier la conformité du local dédié. Nous avons aussi constaté des formations longues, pour FO celles-ci doivent être présentées en présentielle et non par e-formation.

IV/ Point d'étape du processus de dématérialisation dans le secteur public local et le déploiement du PESV2 dans les postes Gestion Publiques

A la demande de FO DGFIP , la direction a présenté aux OS l'avancement du déploiement du PESV2 et de la dématérialisation des pièces justificatives et comptables.

A ce jour environ la moitié des collectivités sont en PESV2 ou vont l'être sous peu et le taux de dématérialisation est de 44,37% dans le 92 (dont 58,50 % pour les communes).

Seule la dématérialisation totale, à savoir pièces comptables + pièces justificatives, représente un gain de temps significatif pour les agents. A l'heure actuelle le volume de pleine dématérialisation reste un mystère, la Direction n'ayant pas répondu à notre question. Nous avons fait remarquer que la dématérialisation a minima (seulement les pièces comptables) était chronophage et entraînait un travail supplémentaire pour les agents.

Nous avons aussi fait remarquer que rien n'obligeait les collectivités locales à opter pour la pleine dématérialisation ; la Direction est très optimiste sur le choix de ces dernières. Nous resterons vigilants sur la mise en place et l'incidence sur le travail des agents et espérons toutefois que cela ne se traduira pas par de nouvelles suppressions de postes.

V/ Le point suivant concernant le rapprochement de la formation professionnelle avec la division Ressources Humaines n'a pas soulevé de question particulière.

Questions diverses

- FO a évoqué la mise en place des SVI (serveurs vocaux interactifs) et des TPE (terminaux de paiement électronique) dans les postes qui en avaient fait la demande. Pour les TPE, la Direction s'est étonnée qu'ils n'étaient pas encore installés dans ces postes. Elle s'est engagée à le faire rapidement

- FO a demandé des précisions à la Direction sur la résidence administrative et les modalités de remboursement des frais de déplacement des agents de l'Equipe Départementale de Renfort : à compter du 1^{er} septembre 2015, la résidence administrative d'un agent de l'EDR est fixée sur le poste le plus proche de son domicile. Cette mesure est applicable à l'ensemble des agents affectés en équipe de renfort à cette date.

- FO a demandé des précisions sur la mise en place des timbres électroniques. Dans un premier temps, seuls les timbres passeport seront concernés à partir de mars 2015 ; une généralisation est prévue au 1er janvier 2017. Nous restons dans l'attente de la circulaire d'application pour cette vente de timbres électroniques aux guichets.

Les représentants FO présents au CTL : Arya BOCQUET, Ludovic LETELLIER, Thierry DELATRE, Yann RABIEGA

FO DGFIP 92

Secrétaire Départementale et Permanente: Arya BOCQUET - DDFIP- 12^{ème} étage - 12.22

Tel : 01 40 97 30 73

Secrétaires Départementaux Adjoints : Ludovic LE TELLIER (SIE Colombes), Thierry DELATRE (DDFIP)

Site départemental : www.fo-dgfip-sd.fr/092/